

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Multifonctionnalité de la forêt : Cartographie et caractérisation des itinéraires de mobilité douce

N° action : 48

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

Description de l'action :

Cette fiche est à mettre en lien avec la FA 49 proposant un calendrier d'accès des itinéraires de mobilité douce.

- Contexte :

La fréquentation des usagers circulant en forêt est en augmentation constante (spécialement depuis la pandémie). La labellisation de Parc national devrait encore accroître cette fréquentation, laquelle n'est pas sans conséquence sur le milieu naturel et sur les conflits susceptibles de survenir entre usagers ayant des attentes et intérêts différents. Tous ne sont pas au fait du comportement adéquat à adopter lorsqu'ils parcourent la forêt (animaux de compagnie, cueillette, circulation des véhicules, bivouac, ...), encore trop souvent perçue comme dernier espace naturel de totale liberté en matière de circulation.

Par ailleurs, la loi relative à l'accessibilité d'une voirie à tel ou tel type d'usagers est parfois sujette à interprétation tant dans le chef des propriétaires que des usagers. De plus, certains sites, parce qu'ils abritent des espèces sensibles, doivent être peu, voire pas du tout fréquentés par le public, selon la période de l'année (quiétude pour mise bas, brame du cerf, nidification de la cigogne noire, présence du lynx, du loup, ...). Il existe de nombreuses offres d'itinéraires (pédestres, VTT, équestres, ...) officiels et balisés qui sont soumis à une gestion à l'échelle communale, sans nécessairement qu'il y ait de concertation entre les communes concernées. Parallèlement, de nouveaux projets sont en cours de réflexion (spécialement en ce qui concerne les VTT). Il existe également de nombreuses applications proposant des itinéraires officiels, ne respectant pas toujours les prescriptions légales. Enfin, pour des raisons de sécurité des usagers, et selon les périodes et les actions en forêt (chasse, exploitation forestière), la circulation peut être temporairement restreinte ou interdite sur des zones spécifiques.

La forêt est donc un espace où des activités différentes et parfois difficiles à concilier se côtoient : lieu de travail et de production, lieu de ressourcement et de contemplation, lieu de détente et de pratique d'activités sportives, lieu de chasse... Des frustrations et des conflits peuvent survenir, par méconnaissance des besoins de l'autre et aussi par l'ignorance de ses propres devoirs.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Une coordination et une centralisation de l'information relative à la circulation en forêt, évolutive au niveau spatial (zones) et temporel (périodes de l'année) ainsi que sa large diffusion est donc nécessaire et tend à faire diminuer les situations de conflits ou de frustrations générées par le manque d'information.

De par son impact positif sur l'ensemble des fonctions de la forêt (fonction sociale, économique et environnementale), cette action participe à la multifonctionnalité de la forêt.

- Objectifs :

Objectif stratégique : permettre à un maximum d'utilisateurs de disposer des informations nécessaires pour pouvoir circuler en forêt dans le respect de la loi et des autres utilisateurs, tout en préservant le milieu naturel

Objectif opérationnel : Produire une carte de référence évolutive, qui reprendrait toutes les voiries en définissant leur statut légal (et donc le type d'utilisateur qui est autorisé à y circuler). Au-delà de cet aspect légal, cette cartographie reprendrait toutes les promenades balisées, tous les sites d'intérêt, les zones d'interdiction de circuler, les chemins fermés temporairement (périodes de battue) ...

- Méthodologie (déroulé, approche, moyens utilisés) :

1. Effectuer le relevé cartographique de toutes les voiries existantes et validation de ce relevé auprès de différents partenaires de terrain.
2. Identifier les zones à protéger (avec interdiction partielle ou totale de circuler)
3. Analyser le statut légal des voiries et générer une base de données associées
3. Cartographier les promenades balisées et les sites d'intérêt, création des couches cartographiques
4. Intégrer les données relatives aux fermetures temporaires de chemins pour raison d'activité cynégétique, d'exploitation forestière ou autre.



Phasage éventuel en commençant par une zone pilote restreinte pour bien mettre en place la méthodologie, en l'étendant à tout le parc (voire au-delà) par la suite.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Prévoir également un support de communication pour promouvoir l'outil et des supports sur le terrain (affiches sur les panneaux de promenades)

- Localisation :

Sur l'ensemble du parc et au-delà (les itinéraires qui débordent du Parc doivent aussi être intégrés)

- Public(s) ciblé(s) :

Tous les usagers de la forêt, concepteurs d'itinéraires, acteurs du tourisme, autorités